

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), avis est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 14 décembre 2021 le calendrier 2022 de ses séances ordinaires, tel qu'apparaissant ci-dessous :

Mardi 18 janvier 2022
Mardi 8 février 2022
Mardi 8 mars 2022
Mardi 12 avril 2022
Mardi 10 mai 2022
Mardi 14 juin 2022
Mardi 12 juillet 2022
Mardi 9 août 2022
Mardi 13 septembre 2022
Mardi 11 octobre 2022
Mardi 8 novembre 2022
Mardi 13 décembre 2022

Toutes les séances ordinaires du conseil ont lieu à l'hôtel de ville, situé au 195, boulevard Matagami à Matagami, dans la salle réservée aux délibérations, à compter de 19 h 30.

DONNÉ à Matagami, ce quinzième jour de décembre de l'année deux mille vingt et un.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité le 15 décembre 2021 et sur le site Internet www.matagami.com le 15 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2021.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier